



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Service éducation

NOM DE L'ÉCOLE :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : Prénom :

Classe 2017-2018

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Sexe : M F Nationalité :

Enseignant

Adresse :

FRÈRES ET SOEURS

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX

Situation des parents : Mariés Concubinage ou vie maritale Célibataire Veuf(ve)
 Divorcés Séparés Pacsés Autres :

En cas de séparation, qui a la garde de l'enfant ? Père Mère Tuteur Garde alternée

*Les deux parents ont l'autorité parentale sur l'enfant ; en cas de séparation ou de divorce, si l'un des parents est déchu de son autorité parentale, il est **indispensable** de fournir un justificatif (copie de jugement de divorce ou de séparation).*

LA MÈRE autorité parentale

autorité parentale LE PÈRE

.....	Nom
.....	Nom de jeune fille
.....	Prénom
.....	Adresse
.....	CP et ville
.....	Tél. fixe
.....	Tél. portable
.....	Tél. travail
.....	Employeur
.....	Courriel

AUTRE RESPONSABLE LÉGAL (personne physique ou morale)

Organisme : Fonction :

Lien avec l'enfant : Nom et prénom :

Adresse complète :

Courriel : Téléphones : - fixe - portable :

FACTURATION

Le payeur des prestations périscolaires utilisées par l'enfant est : le père la mère autre

Si le payeur des prestations est autre que le père ou la mère (ex : tuteur,...), veuillez préciser :

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse complète :

*Les familles des enfants fréquentant le restaurant scolaire, résidant dans une commune extérieure et **acquittant un impôt sur la commune de Saint-Junien**, bénéficieront des tarifs Saint-Junien en **joignant un justificatif** à la présente fiche.*

INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

— **RAMASSAGE SCOLAIRE** : Oui Non

(Si oui, vous devez être inscrit auprès du Conseil départemental, via le service éducation, et posséder une carte de transport pour l'année scolaire en cours, renouvelable tous les ans au mois de juin.)

— **ACCUEILS PÉRISCOLAIRES** (maternels et élémentaires)

– du matin (7h30-8h35) : Oui Non – du soir (16h30-18h30) : Oui Non

— **NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (N.A.P.)**

Ecoles maternelles et Joliot-Curie élémentaire (12h00-14h05) ou Chantemerle élémentaire (12h00-14h20) : Oui Non

Ecoles de Glane et République (15h45-16h30) : Oui Non

Ecoles maternelles et Joliot-Curie élémentaire (mercredi matin 8h45-9h35) : Oui Non

— **RESTAURATION SCOLAIRE** Oui Non

En cas d'allergie alimentaire, se référer à la rubrique « fiche sanitaire » page 3

– Afin que l'inscription de votre enfant aux services périscolaires soit effective, vous devez impérativement signer le règlement de fonctionnement ci-joint.

– Si l'enfant n'utilise pas le ou les services auxquels il est inscrit, le responsable légal devra fournir **obligatoirement** une décharge écrite.

PERSONNES, AUTRES QUE LES PARENTS, À CONTACTER EN CAS D'URGENCE**ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE EN CHARGE L'ENFANT À LA SORTIE DES CLASSES ET DES TEMPS PÉRISCOLAIRES****Adulte n°1 :**

Nom : Prénom : est autorisé à être appelé en cas d'urgence
 est autorisé à prendre l'enfant

Lien avec l'enfant :

Téléphones – fixe : – portable :

– travail : – poste :

Adulte n°2 :

Nom : Prénom : est autorisé à être appelé en cas d'urgence
 est autorisé à prendre l'enfant

Lien avec l'enfant :

Téléphones – fixe : – portable :

– travail : – poste :

Adulte n°3 :

Nom : Prénom : est autorisé à être appelé en cas d'urgence
 est autorisé à prendre l'enfant

Lien avec l'enfant :

Téléphones – fixe : – portable :

– travail : – poste :



ASSURANCE DE L'ENFANT

Compagnie d'assurance de votre responsabilité civile : (voir pièces à fournir)

Individuelle Accident : (voir pièces à fournir)

AUTORISATIONS - à remplir par les 2 parents en cas d'adresses différentes. Ne cocher qu'en cas de refus.

Mère : Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.
 Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Père : Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.
 Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

- Asthme Oui Non
 - Allergies alimentaires : Oui Non
 - Allergies médicamenteuses : Oui Non
 - Autres allergies (animaux, plantes, pollen, ...) : Oui Non
 - Autres observations (port de lunette, ...) :

Nom et téléphone du médecin traitant :

L'enfant suit un traitement médical ? Oui Non Lequel :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

Bénéficie-t-il d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) ? Oui Non

L'admission d'un enfant atteint de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie ou d'intolérance alimentaire est soumise à l'établissement d'un **Projet d'accueil individualisé (PAI)** réalisé par le médecin scolaire (élèves âgés de 6 ans ou plus) ou le médecin de la PMI (élèves de moins de 6 ans).

Attention, aucun repas de substitution ne pourra être fourni à l'enfant sans PAI ou certificat d'un allergologue.

Nous, soussignés (noms et prénoms des responsables légaux de l'enfant),

Madame

Monsieur

déclarons sur l'honneur l'exactitude des renseignements énoncés ci-dessus pour l'année scolaire 2017-2018 et nous engageons à signaler au service éducation tout changement de situation. Nous attestons avoir été informés que toute fausse déclaration entraînerait d'éventuelles poursuites, conformément à l'article 441-7 du code pénal.

A, le / /

Signatures : Mère

Père

Autre responsable légal

FICHE À RETOURNER À L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT

Pièces à fournir : - Attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident)
 - Les photocopies des vaccinations ou, à défaut, les certificats des vaccinations.

Le cas échéant : - Copie de jugement de divorce ou de séparation
 - Justificatif acquittant d'un impôt sur la commune de Saint-Junien (sous enveloppe)